

Département
de
l'Hérault

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 56)

Arrondissement
de
Béziers

Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BASSAN
N° 2023-010

Commune
de
Bassan

Séance du Jeudi 9 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 mars à 18 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

Nombres de membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 17

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 02/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/ V.CANALS/ S.RATIÉ/ F.MARTIN-ABBAL/ MA.SCHERRER/ C.PUECH/ C.GOHIER/ C.CASSAN/ M.SANCHEZ/ I.CATTIN/ C.VINDRINET/ A.VERNIÈRES

Absents (excusés) : B.JULIEN (Procuration donnée à MA.SCHERRER) / G.CAUSSIDERY (Procuration donnée à M.SANCHEZ)

Absents : N.CERVERA/ JJ.CORON/ V.ARGENTIERI

Secrétaire : V.CANALS

Objet : Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Aire de Lavage 2022

Sous la présidence de Monsieur Vincent CANALS, adjoint aux Finances, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe de l'Aire de Lavage 2022 qui s'établit ainsi:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	9 381,31 €	2 799,07 €
Recettes de l'exercice	9 269,57 €	15 978,33 €
Résultat de l'exercice	- 111,74 €	13 179,26 €
Résultat de l'exercice précédent	- 9 269,57 €	15 588,94 €
Résultats cumulés	- 9381,31 €	28 768,20 €

Hors de la présence de Monsieur Alain BIOLA, Maire de la Commune :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents, le compte administratif du budget annexe l'Aire de Lavage de 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Vincent CANALS, 1^{er} Adjoint